



Clinique du Végétal® Pré-Analyse	Enregistrement	Code : EN-PRE-05
	Catalogue des prestations	Date d'application : 01/03/21 Page 1/2 - Version 4

Détection des virus

Organisme nuisible	Matrice	Méthode d'analyse	Méthode de référence ¹	Délai réponse ²
VIROLOGIE : LAB GTA 40				
Banana bract mosaic potyvirus (BBrMV)	Banancier : feuilles, bractées	IC RT-PCR	ANSES/LSV MA 005 version 4	~15 jours
Banana streak badnavirus (BSV)	Banancier : feuilles	IC-PCR multiplexe	ANSES/LSV MA 044 version 2	~15 jours
Banana bunchy top babuvirus (BBTV)	Banancier : feuilles	PCR	ANSES/LSV MA 060 version 1	~15 jours
Cassava brown streak virus (CBSV)	Manioc	PCR sur ARN et extrait végétal	Méthode interne validée par CIRAD	~15 jours
Citrus tristeza closterovirus (CTV)	Agrumes : parties aériennes	ELISA	ANSES/LSV MA 029 version 1	~15 jours
Cucumber mosaic cucumovirus (CMV)	Banancier : feuilles	ELISA	ANSES/LSV MA 009 version 3	~15 jours
Cymbidium mosaic potexvirus (CyMV)	Orchidacées : feuilles	ELISA	MA 037 version 1	~15 jours
Pepino mosaic potexvirus (PepMV)	Tomate : feuilles, fruits, semences	ELISA	MOA026 partie A version 2 a	~15 jours
Tomato spotted wilt tospovirus (TSWV) et impatiens necrotic spot tospovirus (INSV)	Végétaux herbacés	ELISA	VH/04/08 a	~15 jours
Tomato yellow leaf curl begomovirus (TYLCV)	Tomate : feuilles	PCR	Méthode interne validée par le CIRAD	~15 jours
Autres virus ³	Divers	ELISA	MOA008 version 1 a	A définir entre le client et le laboratoire
		PCR	MOA022 version 2 a	

¹ Le laboratoire met en œuvre ses compétences par rapport aux nouvelles versions des méthodes (<https://www.anses.fr>)

² Délai en jours ouvrés pour la mise en œuvre des analyses, du jour de la réception à l'édition du rapport d'analyses (résultats), non compris le délai de distribution postale. Ce délai d'obtention des résultats peut être allongé pour le test de confirmation par le laboratoire de référence.

³ Prendre contact avec le responsable de laboratoire.



Clinique du Végétal® Pré-Analyse	Enregistrement	Code : EN-PRE-05
	Catalogue des prestations	Date d'application : 01/03/21 Page 2/2 - Version 4

Détection des bactéries

Organisme nuisible	Matrice	Méthode d'analyse	Méthode de référence ¹	Délai réponse ¹
BACTERIOLOGIE : LAB GTA 40				
<i>Huanglongbing bacterium : Candidatus Liberibacter spp. (HLB)</i>	Rutacées : feuilles	PCR sur ADN et extrait végétal	MOA 033 version 1b	~15 jours
<i>Xanthomonas phaseoli pv dieffenbachiae (Xpd)</i>	Aracées : feuilles, tiges	N-PCR sur extrait végétal + isolement et PCR sur souches isolées	ANSES/LSV MA 028 version 3	~15 jours
<i>Ralstonia solanacearum</i>	Plantes hôtes : feuilles, tiges racines	Isolement et PCR sur souches isolées	Directive 2006/63/CE	~15 jours
Autres bactéries²	Divers	Divers	Méthode officielle ou interne	A définir entre le client et le laboratoire

¹ Le laboratoire met en œuvre ses compétences par rapport aux nouvelles versions des méthodes (<https://www.anses.fr>)

² Délai en jours ouvrés pour la mise en œuvre des analyses, du jour de la réception à l'édition du rapport d'analyses (résultats), non compris le délai de distribution postale. Ce délai d'obtention des résultats peut être allongé pour le test de confirmation par le laboratoire de référence.

³ Prendre contact avec le responsable de laboratoire.

Détection des autres parasites

Contactez le laboratoire pour les analyses à réaliser et le délai de réponse.

Informations à l'attention de la clientèle :

1. À tout moment, les clients peuvent se renseigner sur la réception de leurs échantillons par la Clinique du Végétal®, sur les analyses en cours, sur la démarche qualité du laboratoire et sur toutes les mesures prises pour la confidentialité des informations et l'impartialité du laboratoire.
2. L'information relative à l'incertitude de mesure liée aux méthodes d'analyses et relative au coût est disponible et accessible au client, à sa demande.
3. En cas de problème, les clients ont la possibilité de faire des réclamations auprès du laboratoire.
4. Enfin les clients sont amenés à exprimer leur satisfaction vis à vis des travaux effectués par voie d'enquêtes réalisées annuellement.
5. **En cas de parasite réglementé détecté, les services officiels en sont informés.**